

Le 27 août 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prêt Coup de Pouce : un mécanisme renforcé et pérennisé au service des entrepreneurs wallons

Le Gouvernement wallon a adopté, ce jour, l'arrêté d'exécution permettant de pérenniser le **Prêt Coup de Pouce**. Dix ans après son lancement, le dispositif a démontré sa capacité à mobiliser l'épargne privée au profit des indépendants et des PME wallonnes. Mais ce succès ne dispensait pas d'une évaluation lucide de son fonctionnement.

Malgré l'utilité démontrée de ce dispositif, certaines limites ont été mises en évidence. Le différentiel, entre le taux de 4 % pour le crédit d'impôt pendant les quatre premières années et ensuite de 2,5 %, a encouragé certains comportements d'optimisation avec des prêts calibrés sur quatre ans afin de maximiser l'avantage fiscal. Des stratégies de reconduction artificielle de prêts et certains montages opportunistes ont également pu être observés. Sans remettre en cause la pertinence du dispositif, ces constats imposaient d'améliorer son fonctionnement afin de mieux cibler l'intervention publique, de limiter les effets d'aubaine et de garantir un meilleur équilibre entre le coût pour les finances publiques et l'impact économique réellement généré.

Le Gouvernement a choisi de réformer le mécanisme pour le rendre plus efficace et le pérenniser parce qu'il reste utile aux indépendants et aux PME wallonnes.

	Avant la réforme	Depuis la réforme
Crédit d'impôt	4% pendant les quatre premières années, puis 2,5 %	2,5% pendant toute la durée du prêt
Montant maximal par prêteur	125.000 €	75.000 €
Montant maximal par emprunteur	250.000 €	300.000 €

La réforme ne change pas la philosophie du **Prêt Coup de Pouce**. Elle en ajuste les paramètres pour le rendre plus simple, plus lisible, plus efficace et plus soutenable. L'objectif reste identique : orienter l'épargne privée vers les indépendants et les PME wallonnes qui ont besoin de financements pour se développer.

« Une bonne politique économique, ce n'est pas conserver un dispositif inchangé par principe. C'est évaluer ce qui fonctionne, corriger ce qui doit l'être et renforcer ce qui produit réellement des résultats. Nous avons maintenu le Prêt Coup de Pouce parce qu'il est utile. Nous l'avons réformé parce qu'il devait être amélioré. Ce n'est pas moins de soutien aux entrepreneurs wallons, c'est un soutien plus efficace et mieux ciblé », déclare le Vice-Président et Ministre de l'Économie Pierre-Yves Jeholet.

Les résultats enregistrés depuis le lancement du dispositif confirment la pertinence de cette approche. Depuis 2016, **9.664 prêts ont été accordés pour un montant total de plus de 111,2 millions d'euros**, grâce à l'engagement de **6.265 prêteurs**, au bénéfice de **2.506 indépendants et entreprises wallonnes**.

L'arrêté adopté aujourd'hui constitue l'ultime étape de cette réforme. En supprimant la date limite d'enregistrement des prêts, le Gouvernement met fin à l'incertitude entourant le dispositif et lui donne une assise durable.

« Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Plus de 111 millions d'euros ont été mobilisés au profit de nos PME et de nos indépendants. Derrière ces montants, il y a des projets qui voient le jour, des investissements qui se concrétisent et de l'activité économique qui se développe partout en Wallonie. Lorsque les résultats sont là, il faut savoir pérenniser ce qui fonctionne. »

Le Prêt *Coup de Pouce* illustre une conviction forte du Gouvernement wallon : l'épargne privée peut jouer un rôle essentiel dans le financement de l'économie réelle lorsqu'elle est orientée vers des projets créateurs de valeur et d'emplois.

Le Ministre conclut : *« nous faisons le choix de la confiance. La confiance dans nos entrepreneurs, mais aussi dans la capacité des Wallons à investir dans l'économie de leur région. Le Prêt Coup de Pouce permet de transformer l'épargne privée en levier de croissance pour nos PME. C'est un mécanisme concret, utile et efficace. Nous voulons désormais l'inscrire durablement dans le paysage économique wallon. »*

CONTACT PRESSE :

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Vice-Président

nicolas.reynders@gov.wallonie.be +32 473 27 14 79